

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES : ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Du 3 décembre 2021

Lotissement LA JOIE DE VIVRE — 83 400 — HYÈRES

Qui se sont tenues

Salle Porquerolles — Espace nautique rue du docteur Robin — 83 400 —
HYÈRES

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Sur convocation du Président de l'Association Syndicale Libre « La Joie de Vivre » (ASL), les colotis du lotissement se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire (AGO).

Nous avons pu enfin tenir une assemblée en présentiel. **36** colotis étaient présents et **16** pouvoirs dont **7** avec consignes de vote ont été donnés, **10** votes par correspondance ont été reçus. Soit **un total de 62** colotis valablement représentés et **28** absents ainsi qu'en fait foi la liste de présence. Ils représentent **62** voix pour les **90** lots.

Voir liste détaillée en annexe

Le président salue les présents et les remercie pour leur présence.

Il cite les noms des nouveaux colotis arrivés au sein du lotissement,

Date	Lot	Départ	Arrivée
21/01/2020	104		
01/06/2020	52		
04/08/2020	77		
15/02/2021	90		
29/03/2021	94		
07/07/2021	65		
23/07/2021	38		
26/11/2021	31		
26/11/2021	75		

L'AGO est déclarée ouverte à 18 h 15

Désignation des scrutateurs

Les votes par correspondance ne sont pas pris en compte du fait que les noms des candidats ne sont connus qu'en séance.

Est candidat : M. Jean Paul Reynaud.

L'AG élit : M. Jean Paul Reynaud.

Votes : pour 52, contre 0, abstention 0

En conséquence de quoi, cette résolution est **adoptée** par les colotis présents ou représentés.

Désignation du secrétaire de séance

Est candidate : Mme. Sylvie. Bruschini.

L'AG élit Mme. Sylvie. Bruschini.

Votes : pour 52, abstention 0, contre 0

Les votes par correspondance ne sont pas pris en compte du fait que les candidats sont connus en séance

En conséquence de quoi cette résolution est **adoptée** par les colotis présents ou représentés

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Présentation par le Président de l'ASL.

Dans les loti-infos de l'année, nous avons abordé en détail les thèmes suivants :

De façon systématique, les travaux réalisés :

- Voirie, traçage des places de parking place Chaplin
- Traçage des lignes médianes et des indications de limitation de vitesse
- *Implantation de panneaux sur les parkings de l'allée Sardou et sur le Bd de la JdV*
- *Implantation de miroirs de sécurité : allée Rellys et au carrefour avec le Bd Kœnig*
- *Implantation risque incendie : allée F. Blanche. Ces 3 derniers travaux ont été réalisés par les membres du syndicat et un membre de l'ASL*
- Réfection de la canalisation des eaux usées sur une lg de 24 m par chemisage et inspection partielle de la canalisation qui rejoint le Bd JdV à l'allée Sardou
- Maintenance du site internet M. **M Mouttet.**
- Réparation de la canalisation d'arrivée en eau potable à la charge de Suez

Espaces verts :

- Traitement des ilots à l'entrée du lotissement et entre les allées F. Raynaud et F Blanche, élagage et abattage
- Taille des arbustes, traitement des bords de route, débroussaillage réglementaire

RAPPORT FINANCIER

Rapport des certificateurs aux comptes :

Avis des certificateurs **MM. Miara et M. Vincent**. Ils ont fait part de leur constat à **M. Rouzier**, les comptes sont validés.

M. Rouzier a recueilli les remarques des vérificateurs relatives à la présentation du compte de résultat.

M. Rouzier rappelle qu'il est préférable d'effectuer les paiements par virement. Ce procédé allège le travail d'écriture du trésorier : pas de bordereau à rédiger et de dépôts en banque à effectuer.

IBAN ASL : **FR76 1910 6000 0543 6391 6094 838**

Pas de vote

Comptes de résultat.

Les comptes sont présentés pour la période du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021. Le tableau projeté (reproduit en fin du présent PV) reprend les éléments figurant dans le tableau transmis en annexe I de la convocation, il permet une meilleure lisibilité.

Les comptes sont présentés et commentés par **M. Rouzier** pour éclairer la réalisation des divers projets arrêtés précédemment.

Nous avons été obligés de prélever des fonds dans le livret A pour couvrir le montant de la facture de TELEREP relative à la réparation de la canalisation des eaux usée (EU) qui dessert les lots 101, 104, 98.

Demande de l'approbation des comptes sur la base du tableau présenté.

Votes : pour 62, contre 0, abstention 0

En conséquence de quoi, cette résolution est **adoptée**.

Approbation du budget et de la cotisation pour financer le budget 2022.

Pour financer les frais courants inscrits au budget (**22 420 € = 33 845 € - 11 425 €**) la cotisation est fixée à **250 €**. Par rapport à l'évolution de l'ICC (Indice du Coût à la Construction) sachant que depuis 2007, date à laquelle la cotisation avait été fixée à 200 €, le montant de la cotisation devrait être à ce jour de 263 €.

Vote budget et de la cotisation

Votes : pour 62, contre 0, abstention 0.

Vote cotisation

Votes : pour 61, contre 0, abstention 1 (vote par correspondance)

En conséquence de quoi, cette résolution est **adoptée**.

La cotisation doit être encaissée au plus tard le 30 juin

Il est rappelé que le versement dans les délais permet d'engager les travaux programmés ou urgents

Approbation du forfait annuel du président 250 € (montant de la cotisation)

Votes : pour 61, contre 0, abstention 1 (vote par correspondance)

En conséquence de quoi cette résolution est **adoptée**

Approbation travaux DFCI (Défense Forêt Contre les Incendies)

En réponse à M. Braud.

Le périmètre concerné par cette opération part de la place de l'allée Chaplin et va jusqu'au dernier lot de l'allée Fernand Raynaud. Le lot de M. Braud entre dans ce périmètre.

Compte tenu des modalités possibles de votes, nous détaillons les résultats dans le tableau ci-dessous.

Approbation travaux DFCI	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NON-VOTE ¹
Présents et représentés sans consigne de vote	45	0	0	
Présents et représentés avec consignes de vote	4	0	0	3
Vote par correspondance	8	0	1	1
TOTAL	57	0	1	4

En conséquence de quoi cette résolution est **adoptée**

Approbation du financement des travaux DFCI

2 Hypothèses sont soumises aux votes des colotis.

Hypothèse 1, financement sur deux exercices

Hypothèse 2, financement sur un exercice

Commentaires en préalable à ce vote

Les membres du syndicat bureau se sont clairement exprimés être en faveur de l'hypothèse 2

En effet, nous avons rencontré de grandes difficultés pour recouvrir l'appel de fonds de 9000 € concernant la construction du muret. Nous ne souhaitons pas nous retrouver devant de telles difficultés durant deux ans.

Néanmoins, nous avons conscience que la somme totale réclamée peut être difficile à verser pour certains colotis. Nous proposons d'étaler les versements en plusieurs fois selon un échéancier contractuel pour ces personnes.

Les personnes qui éprouveraient des difficultés financières devront prendre contact avec le trésorier, **M. Rouzier** pour établir ensemble l'échéancier et le montant des versements

Pour les autres colotis :

L'appel de fonds concernant les travaux DFCI devra être versé avant fin février.

La cotisation et l'appel de fonds pour la reconstitution de la réserve financière devront être versés au plus tard le 30 juin 2022. L'appel de fonds a été ramené à 118 € du fait que nous avons retenu le devis de la société Lf Paysage

Au terme de ces commentaires, nous passons aux votes.

¹ NON-VOTE correspond à l'absence » Indication dans les documents qui nous ont été retournés.

Remarque

En séance², le choix de l'hypothèse est **exclusif** : Hyp 1 ou Hyp 2. Un vote **pour** une hypothèse engendre un vote **contre** pour l'hypothèse concurrente. L'hypothèse qui recueille le plus grand nombre de votes pour est retenue.

HYP 1	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NON-VOTE ³
Présents et représentés sans consigne de vote	0	45 Voir la liste des colotis présents et représentés sans consigne de vote	0	
Présents et représentés avec consignes de vote	4	0	0	3
Vote par correspondance	4	3 MM. Mmes [REDACTED]	1	2
TOTAL	8	48	1	5

HYP 2	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NON-VOTE
Présents et représentés sans consigne de vote	45	0	0	
Présents et représentés avec consignes de vote	6	1 M Mme. [REDACTED]	0	
Vote par correspondance	6	3 Mme. [REDACTED] M. [REDACTED], M Mme [REDACTED]	1	
TOTAL	57	4	1	

En conséquence de quoi, l'hypothèse 2 est adoptée

Reconstitution réserve financière

Commentaires préalables au vote **MM. Martin, Rouzier, Mouttet et Reynaud.**

il est indispensable d'avoir en réserve une somme de 16 000 € pour faire face à des travaux urgents : canalisation des eaux usées, dégâts suite à une tempête,...

Cette réserve avait été constituée à partir des fonds en provenance du règlement du litige avec la Société Générale.

Nous avons utilisé cette réserve pour effectuer des travaux d'amélioration du lotissement.

Par mesure de sécurité nous voulons avoir en disponibilité immédiate **la somme de 16 000 €**

Nous proposons d'alimenter ce compte à hauteur de **7200 €**, montant que nous avons prélevé pour financer la réparation de la canalisation des eaux usées.

Au terme de ce commentaire, nous passons aux votes.

Votes : pour 60, contre 1 M. [REDACTED], abstention 1

En conséquence de quoi cette résolution est **adoptée**.

² Dans les votes par correspondance ou avec consignes, certains colotis ont voté en faveur des deux hypothèses (pour, pour)

³ NON-VOTE correspond à l'absence d'Indication dans les documents qui nous ont été retournés.

Tarification des prestations envers les colotis défailants

Présentation **par M. Mouttet.**

Nous avons mis à disposition un site internet qui contient tous les documents propres à l'ASL. Il appartient aux colotis qui ont égaré leurs documents d'effectuer une recherche sur le site pour éditer ses documents avant de solliciter le syndicat bureau de l'ASL.

Par ailleurs, l'ASL engage des frais postaux pour rappeler les colotis défailants. Ces frais seront systématiquement facturés en complément de la pénalité de 1 % par mois de retard.

Article 22 des statuts. Les fonds recueillis alimenteront le compte courant de l'ASL.

COÛT DES PRESTATIONS

	Propositions ASL J de V € TTC
Mise en demeure par LRAR	20,00
Relance après mise en demeure	30,00
Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé	100,00
Dépôt d'une requête en injonction de payer	100,00
Constitution d'un dossier transmis à l'auxiliaire de justice (en cas de diligences exceptionnelles)	120,00
Suivi du dossier transmis à l'avocat en cas de diligences exceptionnelles	200,00
Établissement de l'état daté (montant maximum)	300,00
Opposition sur mutation	100,00
Délivrance copie documents	30,00
Rédaction document notarial pour mutation	Gratuit

Votes : pour 62, contre 0 abstention 0

En conséquence de quoi, la résolution est **adoptée**.

Élection des membres du syndicat

Rappel :

- ☐ Le syndicat a été élu le 13 décembre 2019 pour deux années.
- ☐ Le nouveau syndicat doit être élu, il prendra ses fonctions le 29 janvier 2022.
- ☐ Le syndicat élira en son sein quatre membres qui formeront le bureau.

Un vote sera fait pour chaque candidat.

Se présentent : **M. Martin, M. Miara, M. Mouttet, M. Rouzier, M. Tahon**

Les 5 membres syndicat sont élus pour 2 ans. Les élus nomment les membres qui forment le bureau. Les élus se réuniront avant le 29 janvier 2022 (date à laquelle les membres du syndicat actuel achèvent leur mandat) pour procéder à l'élection des membres du bureau.

Il est rappelé que le syndicat/bureau peut accueillir 7 membres. **Si de nouvelles candidatures se manifestaient, elles seraient mises à l'ordre du jour de l'AGO de décembre 2022.**

Compte tenu des différentes modalités possibles de votes, nous détaillons les résultats dans le tableau ci-dessous.

Le président procède au **vote**.

Nom	Pour	Contre	Abstention
Martin	61		1
Miara	60		2
Mouttet	60	1 M. [REDACTED]	1
Rouzier	61		1
Tahon	61		1

En conséquence de quoi, les candidatures sont **acceptées**.

Lors de l'AGE qui va succéder à ce vote, le vote sur la modification du titre III des statuts sera l'occasion de débattre sur les modes de gestion possibles d'une ASL.

Rappel des infos utiles.

Nous reproduisons comme chaque année le rappel des obligations à respecter.

Toutes ces informations sont disponibles sur le site internet de l'ASL.

M. [REDACTED] a le désagrément de constater que sa poubelle après le ramassage sert souvent de poubelle publique par certains colotis indéclicats.

Par ailleurs lors des épisodes de forts vents, il est préférable de ne pas sortir les poubelles jaunes (papier, carton) et grise (bouteilles en plastique). La légèreté de ces poubelles, sous l'effet d'un fort coup de vent, se renversent et déversent leur contenu sur la voirie.

Nous rappelons que les **végétaux en bordure des voiries et des trottoirs** doivent être taillés en limite de propriété et ne pas occasionner de gêne pour la circulation des piétons ou limiter la visibilité des conducteurs de véhicules. **En cas d'accident la responsabilité** du propriétaire est engagée.

Enfin, aucune plantation sur les espaces verts de l'ASL doit être effectuée sans accord préalable de l'ASL

Concernant les luminaires : merci de nous indiquer le numéro et le type de luminaire (ancien ou nouveau).

- ☐ *Le ramassage des ordures ménagères a lieu tous les lundis et vendredis [même les jours fériés].*
- ☐ *Les plastiques et cartons le mercredi en alternance.*
- ☐ *Le ramassage des végétaux, dans des poubelles ou en fagots, le mardi.*
- ☐ *Pour les encombrants la décharge est gratuite toutefois le ramassage se fait sur RDV après appel téléphonique à la Mairie. 04 94 01 84 11 ou 08 00 08 34 00.*
- ☐ *Un **arrêté Municipal et le règlement du lotissement** prévoient que les containers individuels doivent être retirés de **la voirie et trottoirs après passage**.*
- ☐ *Le Règlement de Lotissement précise **que les chiens ne doivent pas déambuler librement**. Cette disposition doit permettre la propreté, l'état sanitaire du lotissement ainsi que d'éviter les risques de morsures.*
- ☐ *Les espaces verts sont moins nombreux qu'avant la réalisation des routes et trottoirs mais cela n'autorise pas au laisser-aller. Les maîtres qui accompagnent leurs **chiens ont le devoir de ramasser les déjections**.*
- ☐ ***Rappel la vitesse est limitée à 30 km/h**. Certains colotis ont leur sortie de garage dans des virages et de ce fait ne sont pas visibles et n'ont pas de visibilité sur les véhicules en circulation.*

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire étant épuisé, la séance est levée à **19 h 30** heures.

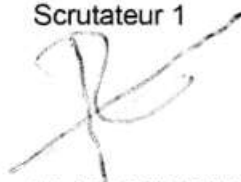
L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire étant épuisé, la séance est levée à **19 h 30** heures.

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

M. A. MARTIN

Scrutateur 1

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent loop at the top and a long horizontal stroke extending to the right.

M. JP. REYNAUD

La Secrétaire

A stylized, handwritten signature in black ink, characterized by a large, flowing loop at the top and a long horizontal stroke extending to the right.

Mme S. BRUSCHINI

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (AGE)

L'AGE est déclarée ouverte à 19 h 30

Changement éventuel d'adresse de l'ASL.

L'élection d'un nouveau syndicat et bureau est de nature à nommer un nouveau Président.

Les statuts de l'ASL fixent son siège à l'adresse du domicile du président actuel :

Il est nécessaire d'approuver tout changement d'adresse de l'ASL

Propositions :

La nouvelle adresse sera celle définie au cours de la réunion du syndicat lors de l'élection du bureau conformément à l'article 5 des statuts.

Ont voté pour : **60 voix** ont voté contre : **0**, se sont abstenus : **2**

En conséquence de quoi, la résolution est **adoptée**.

Cession de la parcelle CV 197 aux autorités publiques

Commentaires. **MM. Martin, Mouttet, Doumas et Reynaud**

Ce point a largement été exposé dans les loti-infos et dans les ordres du jour en préalable aux AG.

Cette portion du Bd Général Kœnig appartient à L'ASL. D'un point de vue juridique, elle a le statut de voirie privée, mais dans les faits elle assure les fonctions d'une voirie publique.

En cas de dégâts provoqués par des intempéries ou autres, il appartiendrait à l'ASL de la remettre en état.

Il nous paraît donc plus sage de se séparer de ce tronçon qui n'apporte rien en termes de valorisation de l'ASL.

Le vote concerne votre accord pour engager avec les autorités publiques les négociations sur **les modalités de la cession**.

Compte tenu des différentes modalités possibles de votes, nous détaillons les résultats dans le tableau ci-dessous.

Approbation cession parcelle CV 197	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NON-VOTE ⁴
Présents et représentés sans consigne de vote	45			
Présents et représentés avec consignes de vote	6	1 M. [REDACTED]		
Vote par correspondance	6	3 MM, Mmes [REDACTED]	1	
TOTAL	57	4	1	

En conséquence de quoi, cette résolution est **adoptée**.

⁴ NON-VOTE correspond à l'absence d'indication dans les documents qui nous ont été retournés

Modification titre III Administration d'une ASL

Présentation **M. Mouttet** commentaires **MM. Martin, Rouzier, Dumas et Reynaud**.

Comme pour le point précédent ce sujet a fait l'objet d'une présentation exhaustive dans un loti-infos et d'un rappel des enjeux en préalable à l'AGE de juin 2021.

MM. Dumas, Mouttet et Reynaud rappellent à l'assemblée les difficultés rencontrées lorsqu'ils ont été confrontés à l'absence d'instance de gouvernance de l'ASL en 2012. Un administrateur judiciaire avait alors été nommé par le président du tribunal d'instance de Toulon. Le cabinet Huertas a procédé à la nomination d'un nouveau syndicat en janvier 2013 (**MM. Frigière, Dumas, Mouttet et Maccary**). Les nouveaux statuts ont été rédigés par **M. Mouttet** avec le notaire. Durant cette période un travail considérable a été effectué pour remettre la comptabilité en bon ordre. Cet épisode a coûté 19 000 € à l'ASL pour 6 mois de prestation.

MM. Martin et Rouzier précisent qu'ils ne se représenteront pas en décembre 2023. Il faudra qu'un nouveau syndicat/bureau prenne en charge la gestion de l'ASL. Compte tenu des contraintes que cela pourrait représenter en termes d'investissement personnel⁵ pour les membres du futur syndicat, ils leur seraient alors possibles de se faire assister par un administrateur de biens professionnel pour les actes gestion. La responsabilité de la mise en œuvre des décisions prises en AG restera toujours du ressort du président du syndicat/bureau. S'il y avait carence d'une instance de gouvernance, l'ASL serait une nouvelle fois sous administration judiciaire.

Le vote concerne votre accord pour **inscrire dans les statuts la possibilité d'avoir recours à un administrateur de biens**. Compte tenu des différentes modalités possibles de votes, nous détaillons les résultats dans le tableau ci-dessous.

Au terme de cette présentation et des commentaires, il est procédé au vote

Modification titre 3	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NON-VOTE ⁶
Présents et représentés sans consigne de vote	45			
Présents et représentés avec consignes de vote	5		3	
Vote par correspondance	5	3 Mme [REDACTED], MM. Mmes [REDACTED] [REDACTED]	1	
TOTAL	55	3	4	

En conséquence de quoi, cette résolution est **adoptée** ;

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15 heures.

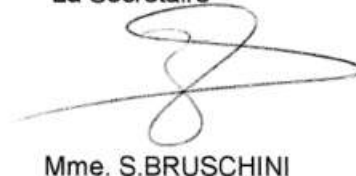
Le Président


M. A. MARTIN

Scrutateur 1


M. JP. REYNAUD

La Secrétaire


Mme. S. BRUSCHINI

⁵ Toutes les activités et responsabilités ont été détaillées dans la présentation.

[https://www.asl-jdv.fr/images/pdf/22a - Syndicat vs Gestionnaire.pdf](https://www.asl-jdv.fr/images/pdf/22a_-_Syndicat_vs_Gestionnaire.pdf)

⁶ NON-VOTE correspond à l'absence d'indication dans les documents qui nous ont été retournés.

Vote reçu le et pouvoir	N° Lot	Titre	Nom	Présent	Représenté sans consigne de votes	Représenté avec consignes de votes	vote par correspondance	Absent
	38	M.Mme		1				
	55	M.Mme		1				
	72	M.Mme						1
	88	M.		1				
13/11/2021	85	M.Mme					1	
	100	M.						1
Pouvoir MA	47	M.Mme			1			
Pouvoir RZ	4	M.Mme				1		
	3	M.Mme						1
	87	M.Mme		1				
	97	M.Mme		1				
	32	M.Mme		1				
28/11/2021	105	M.Mme					1	
	48	M.Mme						1
	83	M.Mme		1				
	43	M.Mme						1
	31	M.Mme		1				
25/11/2021	59	M.Mme					1	
	78	M.Mme		1				
	112	M.Mme						1
29/11/2021	49	M.Mme					1	
	46	M.Mme						1
	104	M.Mme		1				
	89	M.Mme		1				
	36	M.Mme						1
	81	Mme						1
Pouvoir DR	57	Mme			1			
	77	Mme		1				
12/11/2021	74	M.Mme					1	
26/11/2021	61	M.Mme		1				
Pouvoir RZ	60	M.Mme			1			
	35	M.Mme						1
	76	M.Mme		1				
Pouvoir RZ	39	M.Mme			1			
	65	M.Mme		1				
26/11/2021	53	M.Mme					1	
	50	M.Mme						1
	56	M.Mme		1				
	99	M.Mme						1
	34	M.						1
	66	M.Mme		1				
	51	M.Mme		1				
Pouvoir RZ	104	M.Mme				1		

Vote reçu le et pouvoir	N° Lot	Titre	Nom	Présent	Représenté sans consigne de votes	Représenté avec consignes de votes	Vote par correspondance	Absent
Pouvoir MA	80	M.Mme			1			
Pouvoir RJP	92	M.Mme			1			
	94	M.Me		1				
	96	M.Mme						1
28/11/2021	30	Mme					1	
	44	Mlle.M						1
	58	M.Mme						1
	33	M.Mme						1
	73	M.Mme						1
	69	M.Mme		1				
	107	M.Mme						1
	27	Imm						1
	95	M.Mme		1				
	90	M.Mme		1				
	101	SCI						1
Pouvoir MA	82	M Mme				1		
	86	M.Mme		1				
	5	M.Mme						0,5
	41	M.Mme		1				
	5	M.Mme						0,5
	54	M.Mme		1				
	71	M.Mme						1
PouvoirMM	63	M.Mme			1			
	103	M.Mme		1				
	67	M.Mme		1				
	52	M.Mme						1
	110	M.						1
	98	M.Mme						0,5
Pouvoir DR	68	M.Mme			1			
	84	M.Mme		1				
PouvoirDE	64	M.Mme				1		
	70	M.Mme		1				
	93	M.Mme		1				
	108	M Mme		1				
	98	SCI						0,5
Pouvoir MA	91	M.Mme				1		
	62	M.Mme		1				
	106	M.Mme		1				
Pouvoir RZ	111	M.Mme				1		
	42	M.Mme						1
27/11/2021	40	M.Mme					1	
	29	Mme		1				
29/11/2021	102	M.Mme					1	
	75	M.Mme		1				

Vote reçu le et pouvoir	N° Lot	Titre	Nom	Présent	Représenté sans consigne de votes	Représenté avec consignes de votes	Vote par correspondance	Absent
PouvoirMM	79	M.Mme	██████████		1			
	37	M.Mme	██████	1				
27/11/2021	45	M.Mme	██████				1	
PouvoirMA	109	M.Mme	██████████			1		
	28	M.Mme	██████					1
			90	36	9	7	10	28

ANNEXES
DOCUMENT DE PRÉSENTATION EN PIERCE JOINTE

ANNEXE FINANCIÈRES

DÉPENSES ET RECETTES pour la période du 01/11/2020 au 31/10/2021		
COMPTE COURANT	CREDIT	DEBIT
Solde compte courant Crédit Agricole ASL au 31/10/2020	5 552,87	
Cotisations 2021 + Retards 2020	20 891,26	
Appels de fonds (retards)	4 564,70	
Participations colotis	50,00	
Assurance ASL (Année civile)		409,00
Travaux BROCARDO		8 910,00
Entretien espaces verts LF Paysage		10 176,00
Eclairage CITLUM		1 138,30
Taxe foncière 2019 (Prélèvement solde)		28,00
Taxe foncière 2020		2 137,00
Taxe foncière 2021		2 117,00
Forfait Président		220,00
Signalisation routière et parking		2 003,87
Hébergement site Web		43,20
Débouchage canalisations SAM		627,00
Travaux maintenance canalisations TELÉREP		8 250,00
Frais postaux et recommandés papeterie		547,34
Remboursement trop perçu colotis		380,00
Retard de cotisation hors intérêts et frais		
Apport en trésorerie par livret A	15 000,00	
Versement vers livret A		8 000,00
Total dépenses 2021		44 986,71
Total recettes 2021	46 058,83	
Solde du Compte courant Crédit Agricole ASL au 31/10/2021	1 072,12	

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

PRÉSENTATION DU COMPTABLE AU 31/10/2021

Nota. La rénovation de la cuisine nous a obligés à prélever une somme sur notre livret A. Cette réserve sera impérativement reconstituée pour futurs travaux imprévus.

Vote

BUDGET PRÉVISIONNEL pour la période du 01/11/2021 au 31/10/2022		
LIBELLE	CREDIT	DEBIT
Solde du Compte courant au 31/10/2021	1 072,12	
Cotisations = 250 x 90	22 500,00	
Assurance		420,00
Entretien espaces verts : Débroussaillage réglementaire, repasse de 2 ans sur la bande des 50 mètres du périmètre de l'ASL. Entretien courant : taille des arbustes, abattage, élagage.		12 800,00
Apport du livret A sur compte courant pour travaux DFCI	11 402,50	
Travaux DFCI de mise à distance des arbres sur la bande des 50 mètres du périmètre de l'ASL		11 402,50
Edairage, bornes à incendie maintenance		2 300,00
Petits travaux sur voirie, signalisation, curage canalisations		2 500,00
Justice		1 000,00
Impôts fonciers		2 400,00
Frais postaux		250,00
Papeterie, photocopies, hébergement site WEB		350,00
Location salle de réunion		150,00
Forfait Président		250,00
Dépenses 2022		33 822,50
Recettes 2022 + apport du livret A	33 902,50	
Solde prévisionnel Compte courant au 31/10/2022	1 152,12	

Devis DFCI ONF 11402,5 €
Devis DFCI Lf Paysage 10400 €

Solde au 31/10/2021 hors intérêts	
Reconstitution réserve par appel de fonds de 80 € pour travaux imprévus : dégâts intempéries, canalisations eaux usées,	
Financement travaux DFCI	
Appel de fonds DFCI Hyp 1	
Appel de fonds DFCI Hyp 2	
Total crédit Hyp 1	
Total crédit Hyp 2	
Total débit	
Solde prévisionnel au 31/10/2022 hors intérêts financement ONF l'hypothèse 1	
Solde prévisionnel au 31/10/2022 hors intérêts financement DFCI l'hypothèse 2	

Pour couvrir les frais courant 22 400 €
fixée à 250 € **Vote**

Par mesure de sécurité, notre ré minimum de 16 000 €. **Vote reco de 7 200 €**

Le financement des travaux DFCI est indissociable de la reconstitution
Vote Travaux DFCI